



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2016
Français
Original : espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 30 août 2016, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et a l'honneur de se référer aux dispositions du paragraphe 40 de la résolution 2270 (2016) du Conseil.

Fort de son attachement aux principes et aux instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, le Gouvernement de la République de Colombie informe le Comité que les dispositions de la résolution 2270 (2016) ont été communiquées aux instances compétentes et qu'il a été demandé à celles-ci de prendre les mesures nécessaires à leur application.

